

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

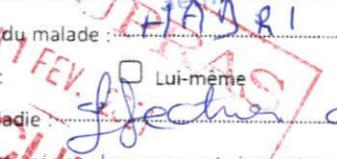
Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-584232

58003

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 605	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : EL ADDALI THAMI			
Date de naissance : 01-01-1947			
Adresse : BLOC H N 116 Haouzia Kenitra			
Tél. : 0664234684		Total des frais engagés : 2170 Dhs	
<p style="text-align: center;">Cadre réservé au Médecin</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> Dr Souhail Hassane Ophtalmologiste Tél : 05 37 32 45 99 INPE : 131226458 Bâtiment 15, App. N°4 - Kénitra </div>			
Cachet du médecin :  Date de consultation : 12/01/2009 Nom et prénom du malade : HAFARI Najia Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint Nature de la maladie :  En cas d'accident préciser les causes et circonstances : <p style="text-align: center;">Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.</p>			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles. Fait à :  Le : 12/01/2009			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 
 Le : 12/01/2009

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/2013			Dr Souhail Hassana Ophtalmologue Tél : 05 37 32 45 90 INPE : 131226458 Av Hassan II, Bâtiment 15, 3ème étage Appt. N°4 - Kénitra	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/01/2011	472,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

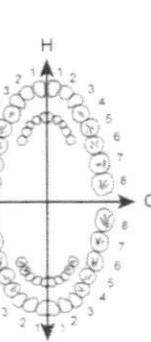
Cachet et signature du Patient	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>BOUHAMID Nouria Opticienne - Optométriste 64 Angel Av Med EL Mraou Le Maamora Magasin N°</i>	21.10.2021					14.04

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>	
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>	
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>	
	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
	$ \begin{array}{r} H \quad 25533412 \quad 21433552 \\ \quad 00000000 \quad 00000000 \\ D \quad 00000000 \quad 00000000 \\ \quad 35533411 \quad 11433553 \\ B \end{array} $				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
					DATE DU DEVIS <input type="text"/>
					DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Cabinet d'Ophtalmologie et Chirurgie des Yeux



Dr. Hassane SOUHAIL

Spécialiste des Maladies de la chirurgie des yeux

Ex. Professeur A. de la faculté de médecine à fès

Ex. Médecin Ltcolonel de l'hôpital militaire Med V-Rabat

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat et Bordeaux France

عيادة طب
 وجراحة العيون

الدكتور حسن سهيل

طبيب أخصائي في طب وجراحة العيون

بروفيسور سابق بكلية الطب بفاس

طبيب كولوني سابق بالمستشفى العسكري

الجامعي محمد الخامس بالرباط

دكتور كلية الطب بالرباط وبوردو فرنسا

12 janvier 2021

Kénitra le : بطرة

Mme HADRI Najia

52,9?
VIKET
(S.V)

2 fois par jour , dans les deux yeux, pendant 1 Mois

29/03
CHIBROCADRON
(S.V)

1 goutte 3 fois par jour , dans les deux yeux, pendant 10 jour

130,3 x3 - 390,
HYEFRESH COLLYRE
(S.V)

1 goutte 3x/j , dans les deux yeux, pendant 3 Mois

CHIBRO-CADRON PPV : 29,40 DH
Collyre - Flacon 5 ml • PPV : 29,40 DH



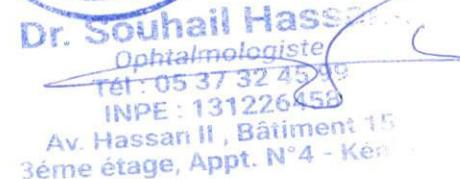
N°LOT : 191117E
A.M.M. N° : 16 DAP/21/N/CY
Distributeur : COTHEMA
Laboratoires : COTHEMA
B.P. N° : 27112
Boulaouira - MAROC

EXP. : 03/2022
PPV : 120 DH 00

14175
03/2020
03/2023
Lot : F 02 04
Fab: 06 20
Exp: 06 23
PPC: 130 DH 00

Lot : F 02 04
Fab: 06 20
Exp: 06 23
PPC: 130 DH 00

Dr. Souhail Hassane
Ophtalmologiste
Tél: 05 37 32 45 99
INPE : 131226458
Av. Hassan II , Bâtiment 15
3ème étage, Appt. N°4 - Kénitra





Dr. Hassane SOUHAIL

Spécialiste des Maladies de la chirurgie des yeux

Ex. Professeur A. de la faculté de médecine à fès

Ex. Médecin Ltcolonel de l'hôpital militaire Med V-Rabat

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat et Bordeaux France

عيادة طب
 وجراحة العيون

الدكتور حسن سهيل

طبيب أخصائي في طب وجراحة العيون

بروفيسور سابق بكلية الطب بفاس

طبيب كولونيال سابق بالمستشفى العسكري

الجامعي محمد الخامس بالرباط

خريج كلية الطب بالرباط وبوردو فرنسا

12 janvier 2021

Kénitra le : القنيطرة

Mme HADRI Najia

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.75 (- 0.50 à 90°)

OG = - 3.75 (- 1.25 à 50°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00

NEW OPTIC
ROUHAMID Nadjia
Opticienne - Optométriste
Officielle de Med EL Mraoui et
64 Avenue du Magalib N° 10 - Kénitra
Rue Magalibra Magalib N° 10 - Kénitra

Dr. Souhail Hassane
Ophtalmologiste
Tél : 05 37 32 45 99
INPE : 131226458
Av. Hassan II Bâtiment 15,
3ème étage, Appt. N°4 - Kénitra

NEW OPTIC

64, RUE MAAMORA - KENITRA

CODE INPE

055007231

Client

HADRI NAJIA

Date : 21/01/2021

FACTURE N° : 12/2021

	Sph	CYL	Axe	Add	
Loin	OD: +0.75	_0.50	90	3.00	
	OG: _3.75	_1.25	50	3.00	
Près	OD:				
	OG:				
Lentille	OD:				
	OG:				

Caractéristique des verres :

Quantité	Désignation	Prix.U	Total TTC
1	Monture optique	900,00	900,00
2	Verres organiques antireflets 1.6	250,00	500,00

Total HT

TVA 20%

Net à régler

1 166,67 DH

233,33 DH

1 400.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

MILLE QUATRE CENTS DIRHAMS

NEW OPTIC
BOUHAMID Nadia
Opticienne Optométriste
64 Angel A. Med EL Mraoui el
Rue Maamora Magasin N° 10 - 41